Séance du Conseil Communal du 30 mai 2023

Résumé des points inscrits à l’ordre du jour

0 – Informations

Travaux et Patrimoine

1 CONVENTION – CADRE – CONTRAT D'ÉGOUTTAGE AVEC IGRETEC – PIC 2022-2024

Le collège communal invite le Conseil à marquer son accord sur l'annexe 5 proposée par IGRETEC à savoir l'égouttage de la Chaussée de Mons au droit du Parc du Chateau ainsi que la réfection de la rue du Marché à 6461 VIRELLES (Plan d'Investissement Communal 2022-2024).

Affaires Générales

***2* ASSEMBLEES GENERALES**

2.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'INTERCOMMUNALE HOSPITALIÈRE DU SUD HAINAUT ET DU SUD NAMUROIS – 6 JUIN 2023 – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'Assemblée générale de l'Intercommunale Hospitalière du Sud Hainaut et du Sud Namurois se tiendra le 6 juin 2023.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe que le Conseil communal exprime sa position sur les points portés à l'ordre du jour, à savoir :

- Approbation du projet de procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale du 14 décembre 2022.
- Admission et démission d'administrateurs.
- Rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022 intégrant le rapport de gestion.
- Examen des comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes) du Centre de Santé des Fagnes et consolidés au 31 décembre 2022.
- Liste des adjudicataires.
- Rapport du réviseur.
- Approbation des comptes annuels et affectation du résultat.
- Décharge aux administrateurs.
- Décharge au réviseur.
- Fixation des rémunérations des mandataires sur recommandation du comité de rémunération.
- Approbation du rapport du Comité de rémunération.

Le Conseil Communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

2.2 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ETHIAS – 8 JUIN 2023 – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'Assemblée générale d'Ethias se tiendra le 8 juin 2023.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe que le Conseil communal exprime sa position sur les points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux administrateurs pour leur mandat;
4. Décharge à donner au commissaire pour sa mission
5. Désignations statutaires - Conseil d'administration
6. Désignations statutaires - Comité consultatif
7. Mandat du commissaire

Le Conseil Communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

2.3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'INTERCOMMUNALE INASEP – 21 JUIN 2023 – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'Assemblée générale de l'Intercommunale INASEP se tiendra le 21 juin 2023.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe que le Conseil communal exprime sa position sur les points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2022
2. Présentation du rapport de gestion, du bilan, du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes (réviseur), du rapport annuel du Comité de rémunération, de la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services et proposition d'approbation des comptes arrêtés au 31/12/22 et de l'affectation des résultats 2022
3. Décharge aux Administrateurs
4. Décharge au Collège des contrôleurs aux comptes
5. Composition du Conseil d'administration.
6. Contrôle par l'Assemblée générale du respect de l'obligation des administrateurs de s'informer et de se former en continu
7. Rapport spécifique sur les prises de participation

Le Conseil Communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

***2.4* ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L' ASSOCIATION INTERCOMMUNALE GÉNÉRATION EN THIÉRACHE - AIGT – 22 JUIN 2023 – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'Assemblée générale de l'Association Intercommunale Génération en Thiérache se tiendra le 22 juin 2023.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe que le Conseil communal exprime sa position sur les points portés à l'ordre du jour, à savoir :

- Approbation du projet de procès-verbal de l'Assemblée générale du 15/12/2022
- Rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022 intégrant le rapport de gestion;

- Examen des comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes) au 31 décembre 2022;
- Liste des adjudicataires;
- Rapport du réviseur;
- Approbation des comptes annuels et affectation du résultat;
- Décharge aux administrateurs et au réviseur
- Fixation des rémunération des mandataires sur recommandation du comité de rémunération;
- Approbation du rapport du Comité de rémunération

Le Conseil Communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

2.5 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES SPORTS DU SUD NAMUROIS ET DU SUD HAINAUT LE 23 JUIN 2023 - APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'Assemblée générale de l'Association Intercommunale des Sports du Sud Namurois et du Sud Hainaut se tiendra le 23 juin 2023.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe que le Conseil communal exprime sa position sur les points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Constitution du bureau de l'Assemblée Générale - Nomination de deux scrutateurs ;
2 Lecture et approbation du P.V. de l'Assemblée Générale en date du 15/12/2022 ;
3 Analyse du rapport de gestion pour l'année 2022 élaboré en CA du 04 mai 2023.
4 Analyse des comptes annuels de l'exercice 2022 (bilan, compte de résultat et annexes) arrêtés par le CA du 04 mai 2023.
5 Rapport de gestion du réviseur – exercice 2022, AUDICIA -Monsieur BERIOT -.
6 Approbation des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) – 2022
7 DEMANDE :
- L'intervention des communes associées dans la perte à raison de : 400 325,33 euros (Pour COUVIN : 400 264,70 € et pour CHIMAY : 60,63 €)
- La poursuite de l'activité de l'Intercommunale des Sports du Sud-Namurois et du Sud-Hainaut en 2023 ;
8 Approbation du rapport annuel du Comité de rémunération sur l'exercice 2022
9 Approbation du rapport spécifique relatif aux prises de participation – exercice 2022.
10 Approbation du rapport du CA de Rémunération - 2022
11 Décharge de leur mandat à donner aux Administrateurs
12 Décharge de son mandat à donner au réviseur

Le Conseil communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

***2.6* ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'INTERCOMMUNALE IPALLE – 29 JUIN 2023 – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L’Assemblée générale de l’Intercommunale IPALLE se tiendra le 29 juin 2023.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe que le Conseil communal exprime sa position sur les points portés à l’ordre du jour, à savoir :

1 - Approbation du rapport de développement durable 2022
2 - Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2022 de la SCRL IPALLE
2.1 - Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la SCRL IPALLE et de l'affectation du résultat
2.2 - Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale
2.3 - Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
2.4 - Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat
3 - Prise d'acte des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2022 de la SCRL IPALLE
3.1 - Présentation des comptes annuels consolidés de la SCRL IPALLE et de l'affectation du résultat
3.2 - Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale
3.3 - Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
3.4 - Prise d'acte des comptes annuels consolidés et de l'affectation du résultat
4 - Décharge aux administrateurs
5 - Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises)
6 - Rapport de rémunération (art.1 6421 - 1 du CDLD)
7 - Documents exigés par le CDLD
8 - Démission / nomination d'administrateurs

Le Conseil Communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

***3* ASBL DEFI – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE – APPROBATION DE L’ORDRE DU JOUR**

L’Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de l’ASBL DEFI se tiendra le 31 mai 2023.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe que le Conseil Communal exprime sa position sur les points portés à l’ordre du jour, à savoir :

Assemblée Générale ordinaire:
- Approbation des comptes de l'exercice 2022
- Décharge aux administrateurs

Assemblée Générale extraordinaire:
- Approbation des comptes de l'exercice en cours
- Approbation de la dissolution/ liquidation
- Avenir des travailleurs occupés au sein de l'ASBL
- Outillages et véhicules appartenant à l'ASBL
- Divers

Le Conseil Communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

4 ASBL DEFI – DISSOLUTION ET LIQUIDATION DE L'ASBL – ABSORPTION, FIN DE CONVENTION ET REPRISE DES TRAVAILLEURS PAR LA VILLE DE CHIMAY

L'ASBL DEFI « Développement des Essences Forestières Indigènes » rencontre les difficultés de plus en plus importantes afin de maintenir l'équilibre budgétaire. Le subventionnement APE pouvant être repris au niveau de la Commune, il n'y a plus d'intérêt à conserver l'ASBL. Financièrement l'ASBL est dépendante à 100% de la Ville et maintenir cette structure coûte de l'argent (service social, administratif,…).

Le Collège Communal propose de reprendre le personnel actuellement occupés par l'ASBL DEFI et ensuite dissoudre celle-ci.

Le Collège invite le Conseil Communal à approuver le principe de dissolution et de liquidation de l'ASBL DEFI par absorption par la Ville de CHIMAY (reprise des actifs de l'ASBL dans le patrimoine de la Ville) et de mettre fin au 30 mai 2023 à la convention de collaboration établie entre la Ville de CHIMAY et l'ASBL DEFI.

5 MOTION DE SOUTIEN AU SERVICE LE RÉPIT – SERVICE ASSUÉTUDES

Sur proposition de l'ASBL Le Répit, (service prenant en charge les assuétudes) le Collège communal demande au Conseil de solliciter Madame La Ministre Christie MORRELE , Ministre de la Santé et de l'Action sociale :
· de renforcer le soutien financier de l'ASBL Le Répit afin de lui permettre de prendre en charge correctement toute personne présentant une addiction / dépendance
· d'octroyer le financement d'équivalent temps plein suffisant pour pouvoir répondre aux demandes des usagers;
· de renforcer le soutien financier au secteur assuétudes
· de tenir compte de la spécificité de lutte contre les assuétudes en milieu rural transfrontalier.

6 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMISSION LOCALE POUR L'ENERGIE POUR 2022

Le CPAS ayant l'obligation d'adresser au Conseil communal un rapport d'activités faisant état du nombre de convocations émises au cours de l'année écoulée ainsi que les suites réservées, le Collège propose au Conseil communal de prendre connaissance du rapport c'activités de la commission Locale pour l'Energie pour 2022.

7 PROGRAMMATION LEADER - APPROBATION DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL 2024-2027 DU G.A.L DE LA BOTTE DU HAINAUT

Le Collège Communal demande au Conseil de marquer son accord sur la Stratégie de Développement Local (SDL) porté par l'ASBL G.A.L de la Botte du HAINAUT ainsi que sur le partenariat public privé dont le budget s'élève à 1.785,000€ .

Finances

8 FINANCEMENT SUS/SMUR 2021 – DECISION

Le Conseil Communal est invité à approuver le versement d'une participation aux SUS et SMUR de 6,20€/habitant à l'Association Intercommunale Hospitalière du Sud Hainaut et du Sud Namurois pour l'année 2021 à savoir 60.493,40€.

9 CLUB DE FOOTBALL DE BAILEUX - OCTROI D'UNE SUBVENTION EXTRAORDINAIRE POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES - DECISION

Le Conseil Communal est invité à approuver l'octroi d'une subvention extraordinaire de 10.000,00 € au club de football de BAILEUX en vue de lui permettre d'installer des panneaux photovoltaïques de manière à assurer sa viabilité.

10 FABRIQUES D'EGLISES

10.1 FABRIQUE D'EGLISE NOTRE-DAME DE BOUTONVILLE - COMPTE DE L'EXERCICE 2022 – APPROBATION

La Fabrique d'Eglise Notre Dame de BOUTONVILLE a arrêté en séance du 12 avril 2023 le compte de l'Exercice 2022. Il appartient au Conseil Communal d'approuver ce compte.

10.2 FABRIQUE D'EGLISE SAINT-MICHEL DE BOURLERS - COMPTE DE L'EXERCICE 2022 - APPROBATION

La Fabrique d'Eglise Saint Michel de BOURLERS a arrêté en séance du 21 mars 2023 le compte de l'Exercice 2022. Il appartient au Conseil Communal d'approuver ce compte.

10.3 FABRIQUE D'EGLISE SAINT - GEORGES DE FORGES - COMPTE DE L'EXERCICE 2022 - APPROBATION.

La Fabrique d'Eglise Saint Georges de FORGES a arrêté en séance du 4 avril 2023 le compte de l'Exercice 2022. Il appartient au Conseil Communal d'approuver ce compte.

10.4 - FABRIQUE D'EGLISE SAINT-MICHEL DE BOURLERS - MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 DE L'EXERCICE 2023 --APPROBATION

La Fabrique d'Eglise Saint Michel de BOURLERS a arrêté en séance du 21 mars 2023 la modification budgétaire n°1 de l'Exercice 2023. Il appartient au Conseil Communal d'approuver cette modification budgétaire.

11 - DELIBERATION GENERALE POUR L'APPLICATION DES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA LOI DU 20 NOVEMBRE 2022 (M.B. 30/11/2022) PORTANT SUR DES DISPOSITIONS FISCALES ET FINANCIERES DIVERSES ET, NOTAMMENT, LE DELAI DE RECLAMATION EN MATIERE DE TAXES COMMUNALES - APPROBATION

Suite à un changement législatif, le Collège Communal demande au Conseil d'approuver l'article relatif au délai de réclamation de tous les règlements-taxes en vigueur au 1er janvier 2023. Les mots « dans un délai de six mois » seront remplacés par les mots "dans un délai d'un an ».

A huis-clos